



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Offices

Question écrite n° 65935

Texte de la question

M Yves Coussain attire l'attention de M le secrétaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre sur les préoccupations exprimées par le monde combattant quant au devenir de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre. Ils redoutent que la réduction des moyens en crédits et en personnel ne permette plus à l'ONACVG d'assurer ses missions. En conséquence il lui demande de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en ce domaine afin de rassurer les anciens combattants.

Texte de la réponse

Reponse. - Le secrétaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre a engagé depuis 18 mois son ministère dans un processus de modernisation qui s'est traduit tout d'abord par le regroupement à Caen des services compétents en matière de reconnaissance de droits. D'autre part, il a souhaité que les services départementaux de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre demeurent responsables de la gestion des procédures déconcentrées d'attribution des cartes, à l'échelon desquelles sont prises 95 p 100 des décisions. Enfin, la mise en œuvre du fonds de solidarité a été confiée à l'office, qui a vu ainsi sa mission d'action sociale renforcée. Pour 1993, le secrétaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre a obtenu que la subvention de fonctionnement versée à l'office national progresse de 8,65 p 100 pour s'établir à plus de 210 millions. Il n'y a donc aucune volonté de démanteler l'office.

Données clés

Auteur : [M. Coussain Yves](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65935

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 décembre 1992, page 5784